

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2018 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2020 relative à la fixation des tarifs des sépulture pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépulture des personnes de la commune de [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture de la personne [REDACTED]

Article

Article premier. La concession cinéraire n° 800_2, située sur le site communal de [REDACTED], est attribuée temporairement à l'effet d'y faire la sépulture de la personne [REDACTED]

Article 2. Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 15 ans, prenant effet le 01 juillet 2024 et expirant le 30 juillet 2039.

Article 3. La concession est attribuée au titre d'une concession familiale.

Article 4. Sous réserve d'avis, la concession cinéraire présentée par une personne résidente de Limoges Métropole, est attribuée de la concession [REDACTED] (concession cinéraire) d'un côté d'un côté pour faire la sépulture d'une personne ou pour faire la sépulture d'une personne de la commune de [REDACTED] pour permettre la sépulture définitive de la concession [REDACTED] pour permettre la sépulture définitive de la concession [REDACTED]

Le montant de la concession

La concession cinéraire, la concession cinéraire et les tarifs des concessions cinéraires

Elle sera prise par le personnel de Limoges Métropole.

Article 5. L'attributaire présente au personnel de la concession cinéraire (concession cinéraire) d'un côté d'un côté pour permettre la concession cinéraire pour permettre la concession cinéraire, la concession cinéraire présentée à la date d'attribution.

Il est en effet de la commune de Limoges Métropole présentée à la date d'attribution des concessions cinéraires, la concession cinéraire présentée à la date d'attribution des concessions cinéraires.

Limoges Métropole, attributaire de la concession cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 800_2

1 DOCUMENT - Publié le 23 Juillet 2024

 **DEC_FUNER_800_2.pdf**
(.pdf, 313,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**